

# Ilot de la Ferrière

## *La Merlatière*

### *A. Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique*

#### *4. Caractéristiques des ouvrages les plus importants*

L'opération de l'îlot de la Ferrière a pour objet la réalisation d'un projet de renouvellement urbain dans le centre-bourg de LA MERLATIERE.

Le périmètre de projet étant situé en centre-bourg, il est desservi par l'ensemble des réseaux.

Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants de l'opération « Ilot de La Ferrière » sont décrites ci-dessous.

### 1.1. VOIRIE

L'opération sera desservie par une voie mixte apaisée.

Un cheminement doux sera créé à travers le parc public afin de faciliter la traversée de l'îlot de la Ferrière.

### 1.2. ASSAINISSEMENT

Le réseau à l'intérieur du lotissement sera de type séparatif.

#### 2.1 Réseaux d'Eaux Pluviales

Les eaux de ruissellement des voiries seront collectées par un réseau séparatif implanté sur l'emprise de la voirie et dirigées vers la rue de la Ferrière. Les eaux des parcelles seront infiltrées sur les parcelles.

#### 2.2 Réseaux d'Eaux Usées

Le réseau Eaux Usées recueillera les eaux vannes et ménagères en provenance des constructions sur l'emprise du projet.

Elles seront captées par des collecteurs posés sous la voirie et dans les parcelles puis dirigées vers le réseau situé rue du lac.

### 1.3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE

La desserte eau potable sera effectuée suivant étude et exigences techniques du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée.

Des dispositifs permettant la vidange et la purge des canalisations seront installés aux endroits appropriés.

### 1.4. ELECTRICITE

L'alimentation électrique basse tension sera effectuée en souterrain suivant étude et exigences techniques des services compétents.

Les travaux seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

### 1.5. TELEPHONE

Des fourreaux seront mis en place pour le passage des câbles de télécommunication.  
L'alimentation se fera à partir du réseau existant suivant étude des services techniques compétents.

Les travaux de génie civil seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

